



Communication financière

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2018

CRÉDIT DU MAROC : UN PREMIER TRIMESTRE CARACTÉRISÉ PAR UNE DOUBLE PERFORMANCE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Le résultat net part du groupe affiche une croissance remarquable de 10,3% au premier trimestre 2018 versus le premier trimestre 2017.

Le Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc, présidé par Madame Saïda Lamrani Karim, a examiné lors de sa séance du 27 avril 2018, l'activité et les comptes arrêtés au 31 mars 2018 par le Directoire.

UN RÔLE SOUTENU DANS LE FINANCEMENT DES MÉNAGES CRÉDITS AUX PARTICULIERS +9,1%

Les crédits aux particuliers confirment leur tendance haussière grâce à la pertinence de nos offres, l'amélioration du parcours client et la qualité de service. Ainsi, les encours de crédits immobiliers progressent de 7,3% en glissement annuel pour s'établir à 13 112 millions de dirhams à fin mars 2018, portant la part de marché du Crédit du Maroc à 6,55%. Pour leur part, les crédits à la consommation affichent une augmentation annuelle de 16,8% à 3 378 millions de dirhams et une part de marché de 6,57% à fin mars 2018.

UNE POURSUITE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉPARGNE - RESSOURCES BILAN +4,1%, RESSOURCES HORS BILAN +18,4%

En matière de mobilisation de l'épargne nationale, les ressources bilan augmentent de 4,1% sur une année glissante pour s'établir à 40 144 millions de dirhams à fin mars 2018. Les ressources hors bilan s'apprécient, quant à elles, de 18,4% à 8 611 millions de dirhams grâce à l'augmentation de 29,5% des encours d'assurance vie et de 13,1% des encours d'OPCVM.

La part des ressources rémunérées dans le total des ressources s'établit à plus 45%, dénotant de la politique volontariste que déploie le Crédit du Maroc auprès de ses clients en matière de conseil patrimonial.

UNE ACTIVITÉ BANCASSURANCE QUI POURSUIT SON ENVOL PRIMES BANCASSURANCE NON VIE +7,9%

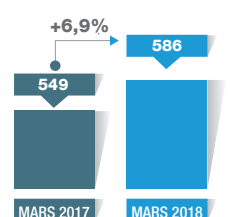
Le Crédit du Maroc continue à enregistrer une croissance rapide sur la bancassurance, avec des primes collectées en assurance non vie qui progressent de 7,9% entre fin mars 2017 et fin mars 2018. Cette performance a concerné toutes les branches : dommage (13,1%), prévoyance (4,3%) et assistance (6,9%).

Il est à noter que le Crédit du Maroc a enrichi dans le courant du premier trimestre 2018 sa gamme LIBERIS par une nouvelle offre « LIBERIS santé internationale » qui offre à ses clients des prestations en matière de santé tant au Maroc qu'à l'étranger.

UN PRODUIT NET BANCAIRE QUI TIRE PROFIT DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE PNB CONSOLIDÉ +6,9%

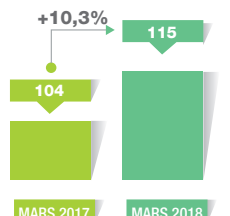
Au premier trimestre 2018, le produit net bancaire du Crédit du Maroc se hisse à 586,4 millions

PRODUIT NET BANCAIRE



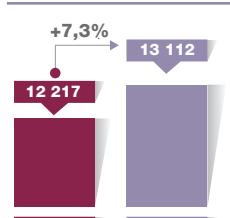
En millions de dirhams

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



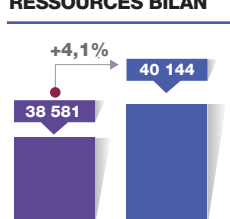
En millions de dirhams

CRÉDITS IMMOBILIERS



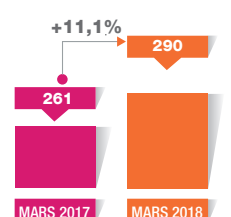
En millions de dirhams

RESSOURCES BILAN



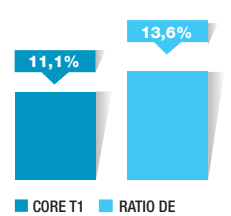
En millions de dirhams

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION



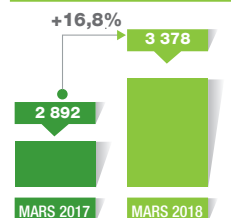
En millions de dirhams

RATIOS DE SOLVABILITÉ



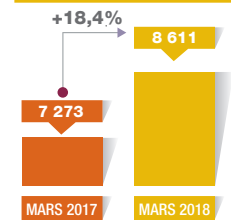
■ CORE T1 ■ RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL

CRÉDITS À LA CONSOMMATION



En millions de dirhams

RESSOURCES HORS BILAN



En millions de dirhams

UN RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION FAVORISÉ PAR LA MAÎTRISE DES CHARGES RBE CONSOLIDÉ +11,1%

Le résultat brut d'exploitation s'améliore de 11,1% à 289,7 millions de dirhams en un an, profitant de la maîtrise des charges générales d'exploitation dont la hausse se limite à 3% sur douze mois.

Le coefficient d'exploitation se trouve ramené à 50,6% contre un niveau de 52,5% au premier trimestre 2017.

UNE CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE EN NETTE AMÉLIORATION – RNP +10,3%

Le résultat net part de groupe du Crédit du Maroc ressort à 115,2 millions de dirhams, en forte progression de 10,3% par rapport au premier trimestre 2017.

À noter que ce niveau de résultat absorbe un coût du risque de 105,7 millions de dirhams, en accroissement de 10,9% par rapport à la même période l'année précédente. Le taux de couverture s'améliore de 7,2 points à 93%.

DES IMPACTS IFRS 9 TOTALEMENT ABSORBÉS DÈS LA PREMIÈRE APPLICATION RATIO DE SOLVABILITÉ 13,6%

Le Crédit du Maroc affiche un impact brut FTA* de -242 millions de dirhams sur les fonds propres au titre de la nouvelle application de la norme IFRS9 en termes de provisionnement des créances.

Cet impact a été anticipé au travers du renforcement des provisions collectives sur les trois dernières années.

Les fonds propres s'établissent à 5 474 millions de dirhams, faisant ressortir un ratio de solvabilité de 13,6% et un ratio Core Tier 1 de 11,1%, soit un niveau au-dessus des normes réglementaires.

* First Time Application

UNE BANQUE RÉSOLUMENT RESPONSABLE

L'engagement du Crédit du Maroc en matière de responsabilité sociétale d'entreprise -RSE- a été récompensé le 4 avril dernier par l'obtention du label « RSE » délivré par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc -CGEM-.

Cette distinction consacre les efforts constants de la banque en matière de développement durable, d'excellence relationnelle et opérationnelle avec ses clients, collaborateurs et partenaires et l'engagement à promouvoir ses bonnes pratiques et à contribuer à la performance du tissu économique marocain.

de dirhams, en hausse de 6,9% par rapport au premier trimestre 2017.

La marge nette d'intérêt progresse de 3 % à 439,6 millions de dirhams, portée par l'activité des crédits aux particuliers.

La marge sur commissions s'accroît, pour sa part, de 8,1% en un an à 114,8 millions de dirhams grâce à l'orientation favorable des activités monétique, commerce international et banque au quotidien.

Le résultat de marché s'élève, quant à lui, à 52 millions de dirhams au premier trimestre 2018 contre 32,4 millions de dirhams une année auparavant.



Première application de la norme IFRS9

ABRÉVIATIONS

Les abréviations utilisées dans ce document sont les suivantes :

- AFS = Available For Sale (disponible à la vente) ;
- ECL = Expected Credit Loss (perte de crédit attendue) ;
- EL = Expected Loss (perte attendue) ;
- FTA = First Time Application (première application) ;
- HFT = Held For Trading (détenu à des fins de transaction) ;
- HTM = Held To Maturity (détenu jusqu'à l'échéance) ;
- JV par OCI = Juste Valeur par capitaux propres ;
- JVRO = Juste Valeur par Résultat sur Option ;
- L&R = Loans & Receivables (prêts et créances) ;
- OCI = Other Comprehensive Income ;
- OPCVM = Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- SPPI = Solely Payments of Principal and Interest (caractéristiques des flux de trésorerie contractuels).

1. Principes généraux

La norme IFRS 9 doit s'appliquer de manière obligatoire au plus tard le 1^{er} janvier 2018 (exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018), hors comptabilité de couverture.

Par dérogation aux principes généraux de la norme IAS 8, la norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. CDM a opté pour cette application dans retraitement de la période comparative.

Cette première application de la norme IFRS 9 conduit à présenter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée.

Le passage de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 entraîne trois types d'évolution :

- Des évolutions relatives aux catégories et modalités de classement des instruments financiers ;
- Des évolutions relatives à l'évaluation des instruments financiers liées à ces reclassements.
- Des provisions basées sur le principe de pertes attendues et de forward looking.

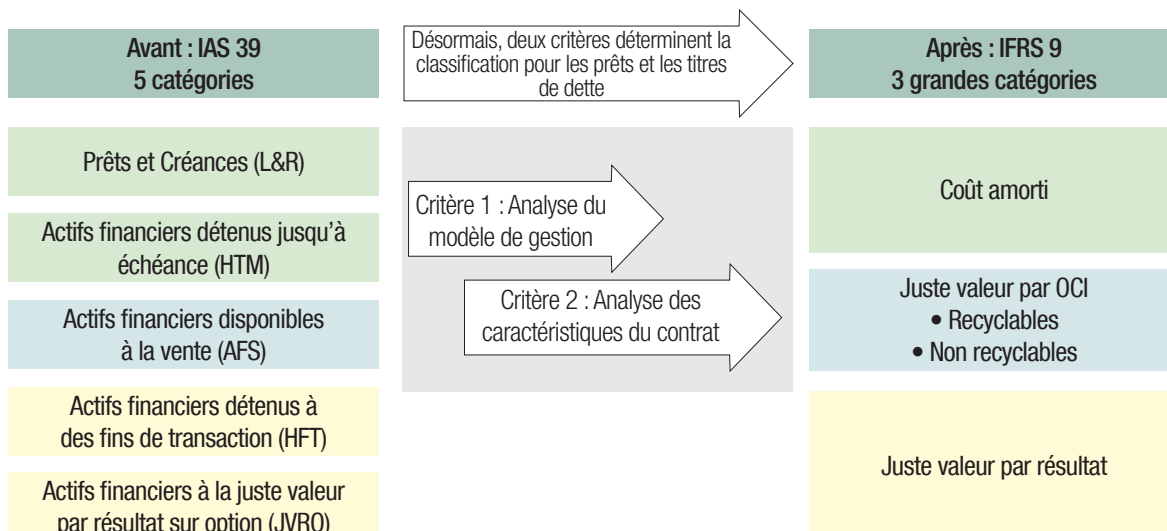
2. Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments.

Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.1. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.1.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis :

- Le modèle de gestion ;
- Les caractéristiques contractuelles.

2.1.1.1 Modèle de gestion

Le premier critère vise à comprendre la manière dont sont gérés, par le métier, les actifs au niveau du portefeuille. Le modèle de gestion correspond à la stratégie de gestion définie par le management.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Selon la norme IFRS 9, sans justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

La grille d'analyse du modèle de gestion, grille dédiée à la première application de la norme IFRS 9, permet de documenter le modèle de gestion, selon les critères IFRS 9, en considérant notamment les axes suivants :

- Description de la nature d'activité de chaque portefeuille : stratégie, intention de gestion, catégories d'instruments utilisés ;
- Analyse des opérations de cession ;
- Analyse des indicateurs de performance de l'activité.

Cette grille d'analyse est renseignée par portefeuilles homogènes.

2.1.1.2 Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. C'est ce qu'on appelle le test SPPI ou le test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

2.1.1.3 Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et Vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.1.2 Instruments de capitaux propres

2.1.2.1 Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat :
Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable :
Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

2.1.2.2 Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de capitaux propres		Trading	Juste valeur par résultat
		Intention de gestion	Hors-trading

2.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

2.2 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.3 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- **Passif financier au coût amorti :**
Il s'agit du classement par défaut ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat par nature :**
Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable :**
À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :
 - Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

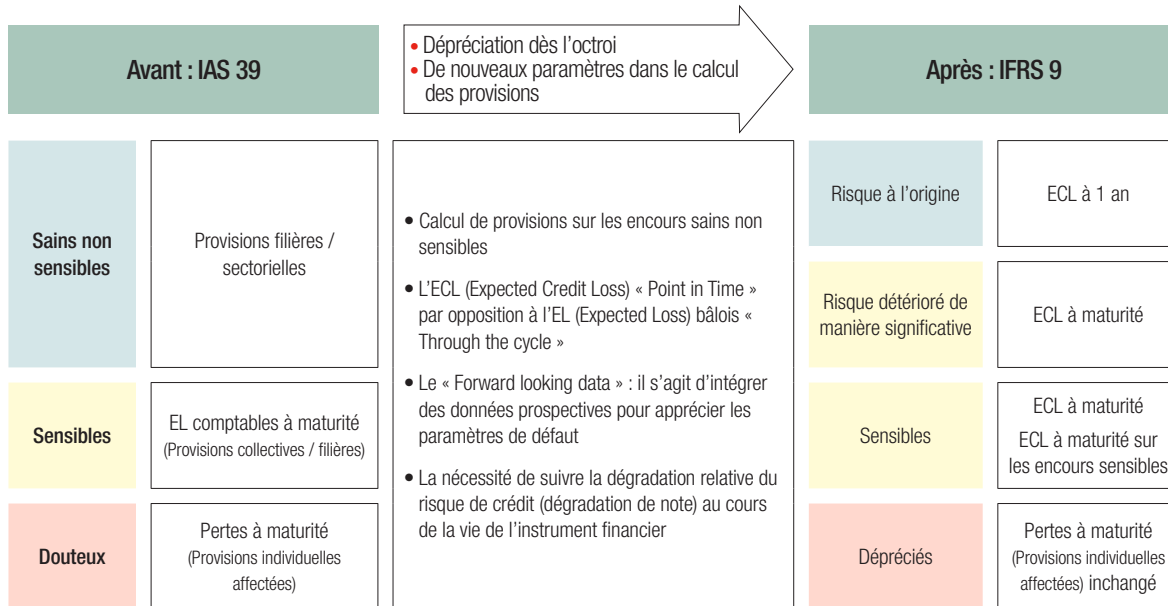
3. Dépréciation des actifs sous IFRS 9

Sous IAS 39, le modèle de provisionnement était fondé sur la reconnaissance des seules pertes avérées (Incurred losses), c'est-à-dire à compter de la survenance d'un événement de risque de crédit.



Sous IFRS 9, le modèle de provisionnement prévoit d'une part, l'anticipation des pertes en se basant sur les pertes attendues (ECL) et d'autre part, la prise en compte de prévisions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risque (Forward looking).

Liens entre le modèle de dépréciation sous IAS 39 et le modèle de dépréciation sous IFRS 9 :



3.1 Modèle de dépréciation

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles.
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut.
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon un an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

3.2 Principes de dépréciation sur les actifs financiers

Lors de la première application de la norme IFRS 9, l'évolution du risque de crédit entre la date de comptabilisation initiale de l'actif financier et le 1^{er} janvier 2018 est analysée pour :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables.

Pour les titres, le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : ECL à 1 an pour les titres « Investment Grade » (profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur) – Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures :

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre reste « Investment Grade » – Bucket 1 ;

Pour les crédits, le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Dès l'octroi des crédits, les actifs financiers sont dépréciés, à hauteur de l'ECL à 1 an (bucket 1).

Lors des évaluations ultérieures :

- Sur la base des ECL à 1 an si le crédit reste « sain » – Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en « sain », devient « dégradé » – Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est « dégradé » et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

3.3 synthèse

(cf. schéma de synthèse ci-dessous)

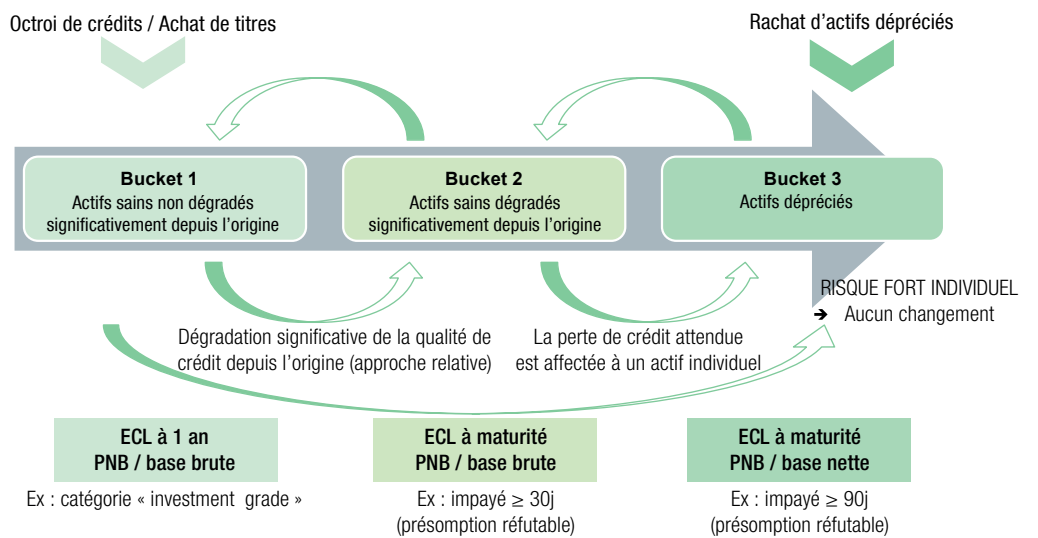
Application au 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective.

Au 1^{er} janvier 2018, pour les actifs financiers présents à la date de première application de la norme IFRS 9 et soumis au modèle de dépréciation sous IFRS 9, il est procédé à la comparaison de l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier non considéré en défaut :

- Si entre la date de comptabilisation initiale et la date de FTA, le risque de crédit a augmenté significativement, la dépréciation est calculée sur la base d'un ECL à maturité.
- En revanche, si le risque de crédit est relativement stable, la dépréciation de cet actif est calculée sur la base d'un ECL à 1 an.
- Sur la base d'un ECL à maturité si le titre est « Non Investment Grade » (profil de risque plus élevé en fonction de la qualité de l'émetteur) – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Schéma de synthèse



4. Tableau de variation des capitaux propres consolidé au 31 mars 2018

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2017	1 088 121	2 619 265	-	1 017 809	36 870	-	4 764 065	47 030	4 811 095
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers juste valeur par résultat	-	-	-	7 094	-7 094	-	-	-	-
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)	-	-	-	-152 392	-	-	-152 392	-	-152 392
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres d'ouverture au 01 janvier 2018	1 088 121	2 619 265	-	872 511	31 776	-	4 611 673	47 030	4 658 703
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-76 168	-	-	-76 168	-	-76 168
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	115 195	-	-	115 195	601	115 796
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	2 989	-	2 989	-	2 989
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (F)	-	-	-	-	473	-	473	-	473
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)	-	-	-	-457	-	-	-457	-	-457
Gains ou pertes latents ou différés (D)+ (E)+ (F)+ (G)	-	-	-	-	3 461	-	3 461	-	3 461
Autres	-	-	-	4 404	-	-	4 404	-4 404	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 mars 2018	1 088 121	2 619 265	-	915 485	35 237	-	4 658 108	43 227	4 701 335



5. Tableaux de passage des catégories comptables sous IAS 39 vers IFRS 9

Actifs financiers	31/12/2017	01/01/2018									
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9									
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes	
Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	1 061 141	1 061 141	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 096 433	-	2 096 433	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 096 433	-	2 096 433	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	4 691 145	-	-	153 096	-	-	4 538 049	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 129 347	-	-	-	-	-	-	-	3 081 214	-	48 133
Prêts et créances sur la clientèle	39 334 824	-	-	-	-	-	-	-	-	39 333 906	917
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	50 312 890	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9	-	-643	-	-	-	-	-12 287	-	-6 782	-213 048	-
01/01/2018 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9	-	1 060 498	2 096 433	153 096	-	-	4 525 762	-	3 074 432	39 120 858	49 050

Passifs financiers	31/12/2017	01/01/2018					
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9					
	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat			Passifs financiers au coût amorti		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 282	19 282	-	-	-	-	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 282	19 282	-	-	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit	1 372 314	-	-	-	1 372 314	-	
Dettes envers la clientèle	40 590 600	-	-	-	-	40 590 600	
Dettes représentées par un titre	2 127 343	-	-	-	-	2 127 343	
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	44 109 539	-	-	-	-	-	
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9	-	-	-	-	-	-	
01/01/2018 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9	-	19 282	-	-	1 372 314	40 590 600	

6. Rapprochement entre le solde de clôture des dépréciations constituées selon IAS 39 et le solde d'ouverture des corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Dépréciations sur actifs financiers	31/12/2017	01/01/2018							
	IAS 39 - Montant de la dépréciation	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations						Actifs financiers au coût amorti	
		Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes	
Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs disponibles à la vente	4 941	-	4 941	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	3 805 820	-	-	-	-	-	3 805 820	-	
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	3 810 761	-	-	-	-	-	-	-	
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9	-	643	-4 941	-	12 287	6 782	213 048	-	
01/01/2018 Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9	-	643	-	-	12 287	6 782	4 018 868	-	

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	211 443	3 594 377

Provisions sur engagements de hors bilan	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
Soldes comptables de provisions	191 665	9 139	200 804

Actifs financiers : Répartition des dépréciations par buckets sous IFRS 9	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 287	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	12 287	-	-
Actifs financiers au coût amorti	131 890	300 026	3 594 377
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 425	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	124 465	300 026	3 594 377
Titres de dettes	-	-	-
Total	144 177	300 026	3 594 377

Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Total	8 403	736	191 665

Contact Presse - Communication financière : Mouna Benrhanem - mouna.benrhanem@ca-cdm.ma - site web : www.creditdumaroc.ma